

## Conseils d'achat [www.motorradhandel.ch](http://www.motorradhandel.ch)

---

### Les 12 critères de qualité pour l'achat d'une moto ou d'un scooter: Recommandations de [www.commerce-moto.ch](http://www.commerce-moto.ch)

En comparant les prix **de divers offres d'occasions**, il faut tenir compte de différents points qui peuvent pousser fortement le prix de vente vers le haut ou vers le bas.

Si vous tenez à choisir **la meilleure offre, et pas juste l'offre la meilleure marché** sur [www.commerce-moto.ch](http://www.commerce-moto.ch), nous vous conseillons vivement de lire les informations ci-dessous.

Ces recommandations sont bien évidemment également valables si vous échangez une moto contre une moto neuve auprès d'un concessionnaire ou si vous voulez juste la vendre. Un concessionnaire doit également respecter ces critères afin que le véhicule puisse être revendu raisonnablement.

Il est également normal que le montant pour la simple vente de votre moto à un concessionnaire est plus bas que lors d'un échange.

Observez les conseils ci-dessous et vous trouverez certainement le véhicule juste pour vous parmi le choix que vous propose [www.commerce-moto.ch](http://www.commerce-moto.ch) (la plus grande offre de Suisse)!

#### Contenu:

1. **Motos certifiées cm**
2. **Première mise en circulation et année du modèle, l'âge du véhicule**
3. **Etat du compteur, kilométrage**
4. **Service fait**
5. **Pneus neufs**
6. **Expertise faite / expertise pas faite**
7. **Garanties**
8. **Ex-domicile**
9. **A vendre pour le compte d'un tiers**
10. **Importation par un importateur CH officiel ou importation parallèle**
11. **Pas accidenté**
12. **Equipement / transformations**

**1. Motos certifiées commerce-moto.ch**

Il s'agit là de véhicules qui correspondent aux 20 points du règlement de certification cm.

Le concessionnaire/vendeur a suivi un cours y relatif et s'engage par écrit à certifier uniquement les motos qui correspondent ou dépassent les 20 points suivants.

Ceci est pour vous la garantie d'une moto dans un état irréprochable!

1. Garantie: le véhicule est livré avec une garantie
  2. Il est possible de prolonger la garantie
  3. Expertise : pas exigée avant 12 mois
  4. Service: service d'occasion fait, carnet de service existant
  5. Pneus: le profil est d'au moins 3mm
  6. Prescriptions: le véhicule correspond aux normes CH
  7. Accessoires/équipement: Mode d'emploi et trousse à outils existants
  8. Non accidenté: le véhicule n'a subi aucun dommage dû à un accident
  9. Véhicule CH: le véhicule a été importé par un importateur CH
  10. Etat: le véhicule a l'air soigné
  11. Eléments et composants: ont été contrôlés et fonctionnent
  12. Moteur, boîte de vitesse et transmission: ont été contrôlés et fonctionnent
  13. Le véhicule est en stock auprès du concessionnaire
  14. et il est enregistré et documenté auprès de www.commerce-moto.ch
  15. Les descriptions du véhicule sont correctes et véridiques
  16. Les véhicules vendus sont supprimés sur Internet dans les 24-heures
  17. Les véhicules ont moins de 8 ans et ont moins de 50'000 km
  18. Le vendeur reçoit le certificat signé par le concessionnaire
  19. Le véhicule est proposé par un concessionnaire moto officiel
  20. Votre concessionnaire moto est à votre entière disposition également après la vente!
- © 2009 www.commerce-moto.ch



Si vous apercevez le logo certifié cm sur commerce-moto.ch, vous ne serez sûrement pas déçu en allant voir le concessionnaire

<input type="checkbox"/>	Liste	Inter Motos SA (VD)	APRILIA	ETV 1000 CapoNord	04 2005 BJ 2005	grau/gris/grigio	7550	tres bon	7'200.00				
<input type="checkbox"/>	Liste	Motos Vionnet SA (FR)	APRILIA	ETV 1000 CapoNord	06 2003	GRIS CLAIR	6900	TRES BON	7'200.00				
<input type="checkbox"/>	Liste	Keller Werner Motos (AG)	APRILIA	ETV 1000 CapoNord ABS	07 2004	blau	7310	sehr gut	9'900.00				

Marquage du véhicule avec le certificat commerce-moto: La valeur d'un véhicule avec le certificat cm est augmentée de CHF 200.- à 600.- selon le prix de vente.

## 2. Première mise en circulation et année du modèle, l'âge du véhicule

La 1ère mise en circulation (1ère MC) et l'année du modèle/année de fabrication peuvent être différents, c.-à-d. que la moto a été mise en circulation pour la première fois une année après sa production

Exemple:

- Année de fabrication 2005
- Mise en circulation (1ère MC) mars 2006

S'il n'y a aucune différence dans les véhicules des modèles/années de fabrication entre 2005 et 2006, il n'y a pas de problème.

C'est seulement si un véhicule est resté pendant plusieurs années chez un importateur et/ou concessionnaire, que la moto a certainement été vendue la première fois à un prix meilleur marché que le dernier modèle en cours. Cela peut être constaté grâce

- à des couleurs qui sont différentes selon l'année du modèle
- au formulaire de dédouanement 13.20
- aux différents équipements
- au no de châssis via l'importateur

## 3. Etat du compteur, kilométrage

L'état du compteur (c.-à-d. le kilométrage de la moto) a certainement la plus grande influence sur le prix d'un véhicule d'occasion.

En général, l'on peut observer que les motos d'occasion avec beaucoup de kilomètres (au dessus de la moyenne) sont proposées à des prix trop élevés.

## 4. Service fait

Cette définition peut être interprétée au sens large du terme:  
Mais à partir de quel service?

a) Service de mise à disposition d'occasions: il comprend en général un contrôle des niveaux, évent. vidange, pression des pneus, contrôles de tous les modules, course d'essai.

b) Pour les services faits à des intervalles réguliers selon les directives d'usine, p.ex. tous les 6'000 km (petit service à 6'000 km, grand service à 12'000 km), il est important de savoir si un petit ou grand service a été effectué. C.-à-d. qu'après un grand service, la valeur de la moto est plus élevée étant donné le prix des pièces de rechange et des matières consommables (env. CHF 600.- à 800.-), (par ex. 4 cylindres 1000 ccm) alors qu'un petit service se situe entre CHF 200.- à 300.-.

D'un autre côté, cela n'a pas de sens de faire un grand service si le prochain n'est prévu que dans p.ex. 3'000 km.

## 5. Pneus neufs

La désignation nouveaux pneus ne devrait être utilisée que si le pneu possède encore plus de 90% de son profil.

Il faut être prudent lorsque la moto n'a pas roulé pendant plusieurs années, selon sa position, les pneus ne correspondent plus aux normes. Cela est également valable pour un véhicule de 10 ans mais avec seulement 2'000 km qui probablement a encore son premier jeu de pneus.

## 6. Expertise faite / expertise pas faite

Les véhicules doivent avoir été expertisées à des intervalles réguliers selon les directives du Service des automobiles de Zürich:

Les motos doivent être expertisées la première fois quatre ans après leur première mise en circulation puis après 3 ans, puis tous les deux ans.

Lors d'un changement de propriétaire, les véhicules sont à expertiser si la dernière expertise date de plus d'une année et la première mise en circulation de plus de dix ans.

Vous trouverez dans la carte grise du véhicule la 1ère MC (mise en circulation) ainsi que d'éventuelles expertises.

Exemple 1: 1ère MC 20.05.2004

La prochaine expertise doit se faire en mai 2008, si vous achetez cette moto en janvier 2008, vous pouvez encore rouler 5 mois avant de la faire réexpertiser.

Exemple 2: 1ère MC 20.5.2000, dernière expertise en mai 2007, (4 ans et 3 ans, cela peut être différé selon la charge de travail du Service des automobiles)

La prochaine expertise sera nécessaire en mai 2009, si vous achetez cette moto en janvier 2008, vous pouvez encore rouler avec pendant 17 mois avant de devoir passer l'expertise.

## 7. Garanties

Il existe différentes sortes de garanties

a) une garantie complète de 1 à 12 mois du concessionnaire

b) une garantie d'usine toujours valable jusqu'à une certaine date correspond également à une garantie complète.

c) une garantie pour frais de réparations, par exemple de Quality1 pour 12 mois.

Cette garantie peut être comprise dans le prix d'achat, mais vous pouvez aussi la conclure auprès de la plupart des concessionnaires à vos frais. Dans ce genre de garantie, il est toujours précisé quels modules de construction sont compris dans la garantie.

Ne sont jamais compris dans la garantie les pièces d'usure, les pneus, les services, etc. ainsi que bien évidemment les défauts qui ont été causés par votre propre faute.

Une garantie de 12 mois correspond à peu près à une valeur de CHF 300.- à 400.- (exemple pour une moto de plus de 500ccm)

## 8. Ex-domicile

Un véhicule à enlever sur place est normalement vendu sans garantie et comme en l'état. Ceci a des répercussions sur le prix, il s'agit dans la plupart des cas de véhicules plus âgés avec un nombre de km élevé, en mauvais état, chaîne, roue dentée et pignon usés, pneus à remplacer, etc.

## 9. A vendre pour le compte d'un tiers

Cela signifie que le concessionnaire n'est aucunement responsable de l'état, la garantie, etc. Ceci en particulier s'il est mentionné de prendre contact directement avec XXX. Dans ces cas, il faut être très prudent.

## 10. Importation par un importateur CH officiel ou importation parallèle

Depuis quelque temps, les importations parallèles (importations par des importateurs CH non officiels) sont autorisées. Il est difficile de savoir, qui a vraiment importé le véhicule. En cas d'achat, vous devez toujours demandé qui a importé le véhicule en question.

Si dans la carte grise du véhicule il y a un X dans le no d'homologation ou si le no d'homologation est un X, le véhicule provient d'une importation directe ou parallèle.

Exemple pour une Honda Fireblade:

Importateur CH Homologation 6HA286

Importation parallèle Homologation 6HX165

HA signifie que le véhicule a été importé par Honda Suisse et HX qu'il s'agit d'une importation parallèle

Malheureusement ceci n'est pas une garantie que le véhicule a vraiment été importé par un importateur CH

A ce point, nous ne désirons pas nous étendre sur les différentes catégories d'importation étant donné qu'il existe une multitude de sources dans une multitude de pays qui pratiquent ces importations parallèles. Soyez par contre particulièrement attentif à ce que le vendeur vous donne une garantie sur les services, les réparations et la disponibilité des pièces de rechange.

## 11. Sans accident

La définition de commerce-moto.ch pour des motos non accidentées signifie sans dommages causés par un accident.

Cela signifie qu'une moto qui a été endommagé suite à un accident peut à nouveau être considérée comme "à l'état neuf" en "remplaçant" (et non pas en réparant) les pièces endommagées/déformées: la moto ne présente plus aucune pièces endommagée ou déformée après l'accident, il n'y a pas eu de redressement de pièces.

Ceci est différent pour les voitures dont la structure peut être endommagée suite à un accident. Même si les pièces endommagées sont redressées, on parle toujours de voiture accidentée.

Une moto avec des pièces redressées non remplacées reste est considérée comme véhicule accidenté comme pour une voiture.

## 12. Equipement / transformations

Vous trouverez ici toute une panoplie d'accessoires utiles et très appréciés ou des positions d'équipement.

Exemples:

ABS, Navigation

Coffres latéraux, poches en cuir, Top-case

Silencieux spéciaux

Pare-brise

Chauffage poignée-selle

Des coffres latéraux/top-case, selon leur âge, peuvent par exemple augmenter le prix de CHF 500.- étant donné que le prix pour ces articles à neuf se situe au dessus de CHF 1000.-.

Ces équipements ont une grande influence sur la valeur du véhicule.

Si vous procédez à des transformations, faites en sorte qu'elles soient légales et expertisables (ou conservez au moins les pièces originales!). Certaines transformations doivent être mentionnées dans le permis de circulation faute de quoi vous pouvez avoir de gros problèmes lors d'un contrôle de police.

[Téléchargez les Conseils d'achats en PDF et imprimez-les.](#)